



DEPPS | VALIDATION ET RÉSULTATS DES CANDIDATURES DU CONCOURS NATIONAL D'INTERNAT EN MÉDECINE, SESSION 2024-2025.

Le vendredi 20 juin 2025, s'est tenue à la salle de conférence de la Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) la réunion de validation des candidatures au Concours National d'Internat en Médecine (CNIM), session 2024–2025.

Sous la présidence de Dr Marie-Josèphe BITTY, Directrice de la DEPPS, cette séance a réuni les représentants du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Enseignement Supérieur (UFR des Sciences Médicales d'Abidjan et de Bouaké).

Elle a permis aux membres de la commission de validation de statuer sur la recevabilité des dossiers déposés.

Résultats de la validation :

- Record de 321 candidatures enregistrées entre le 05 mai et le 06 juin 2025 ;
- 320 candidatures validées, soit un taux d'acceptation remarquable de 99,7 % ;
- 01 dossier rejeté, faute de vérification documentaire malgré les relances effectuées auprès de l'université concernée.

La liste des candidats retenus pour prendre part au concours d'internat en Médecine, session 2025, est désormais disponible.

Accédez à la liste ici :

<https://urlr.me/VUhNdP>





Le dossier non retenu provenait d'un candidat non national inscrit dans une université hors Côte d'Ivoire. Malgré plusieurs relances adressées à l'université et au candidat, les éléments requis pour valider la candidature notamment les informations sur le niveau actuel de l'étudiant, la tenue ou non de sa thèse en médecine et la certification du document de validation du 11ème semestre des études médicales déposé par le candidat, n'ont pas pu être fournis dans les délais impartis.

La commission de validation a donc été contrainte de rejeter le dossier, conformément aux textes en vigueur.

La réunion a également été l'occasion :

- De relever et saluer l'intérêt croissant des étudiants de médecine pour ce concours stratégique ;
- D'annoncer que les internes intégreraient les Centres Hospitaliers Régionaux (EPRH) dès 2026.

Les épreuves écrites du concours sont prévues du 1er au 03 Juillet 2025 à l'UFR Sciences Médicales de l'Université Alassane OUATTARA de Bouaké. Le Ministère de la Santé a ouvert pour cette session quatre-vingt-dix (90) postes dont 10% sont réservés aux non nationaux.

Le Concours National d'Internat en Médecine, qui prépare une relève médicale qualifiée et rigoureusement formée, constitue une étape essentielle dans la consolidation des capacités en ressources humaines hospitalières du pays.

Ce concours contribue directement à l'amélioration de l'offre de soins de qualité, incarnant l'engagement constant de l'Etat en faveur d'un système de santé plus équitable, plus accessible et résilient.

Bon courage à tous les candidats retenus qui se retrouveront à Bouaké pour les compositions.



DEPPS | CHOIX DES POSTES DES INTERNES DES HÔPITAUX DE CÔTE D'IVOIRE – DEUXIEME SEMESTRE DE L'ANNEE 2025.

Du 18 au 20 juin 2025, le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU), à travers la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a organisé la rotation des internes dans les différents services et laboratoires des CHU, instituts spécialisés et hôpitaux de Côte d'Ivoire.

Cette activité s'est déroulée en ligne, par visio-conférence, avec les internes connectés sur leurs différents lieux d'affectation.

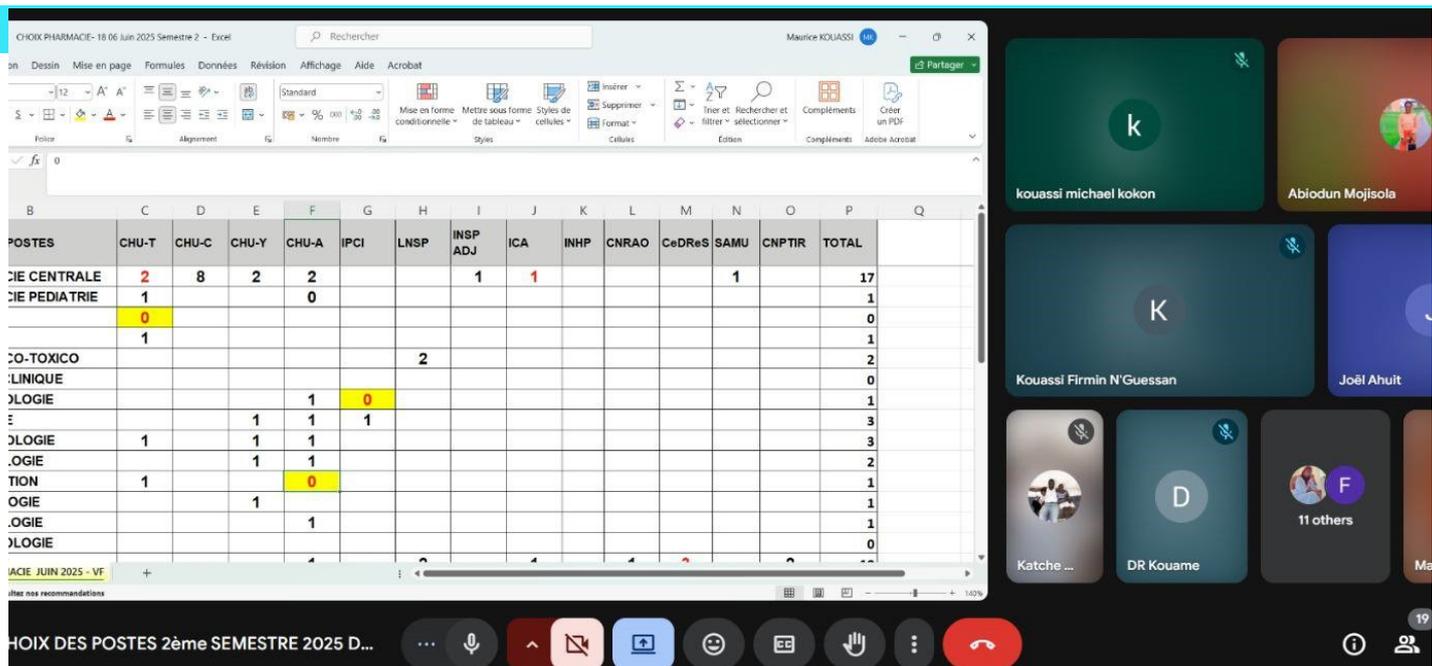
Une rotation encadrée.

Conformément aux dispositions du décret n°345-2018 du 21 mars 2018, relatif au recrutement et au statut des internes en Médecine et Pharmacie, ce dispositif semestriel permet la répartition des internes dans les CHU, instituts spécialisés et autres établissements du pays. Ces affectations participent non seulement à leur formation pratique, mais également au renforcement du système de santé ivoirien.

Plus de 300 internes mobilisés.

Au total, ce sont 259 internes en Médecine et 55 internes en Pharmacie, de la 4^e à la 1^{re} année, qui ont été concernés par ce processus pour 19 structures d'accueil, déroulé en deux grandes étapes :

1. Présentation et affichage des postes à pourvoir
2. Phase de choix des services, selon l'ordre d'ancienneté et selon le classement au concours.



POSTES	CHU-T	CHU-C	CHU-Y	CHU-A	IPCI	LNSP	INSP ADJ	ICA	INHP	CNRAO	CeDRoS	SAMU	CNPTR	TOTAL
CLINIQUE CENTRALE	2	8	2	2			1	1				1		17
CLINIQUE PEDIATRIE	1			0										1
	0													0
	1													1
CO-TOXICO						2								2
CLINIQUE														0
LOGIE				1	0									1
			1	1	1									3
LOGIE	1		1	1										3
LOGIE			1	1										2
ATION	1			0										1
OGIE			1											1
OGIE				1										1
LOGIE														0

Les internes, piliers indispensables du système de santé ivoirien.
 Véritables chevilles ouvrières du système hospitalier, les internes jouent un rôle essentiel dans la prise en charge des patients et le bon fonctionnement des services de santé.

Leur engagement quotidien dans les structures sanitaires renforce l'efficacité des soins et reflète l'investissement de l'État dans une politique de santé de qualité et des soins de santé accessibles à tous.

Après ce choix, les internes regagneront leurs nouveaux postes d'affectation à partir du lundi 7 juillet 2025.

La DEPPS salue la discipline, la rigueur et l'enthousiasme qui ont marqué cette édition et renouvelle son engagement pour une formation hospitalière de qualité, au service de la population.





DEPPS | PREMIÈRE SESSION DU COMITÉ DE RECENSEMENT DES PRATICIENS DE LA MÉDECINE TRADITIONNELLE (PMT)

La Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a organisé le Vendredi 13 juin 2025 la première session 2025 du comité de recensement des **Praticiens de la Médecine Traditionnelle (PMT)** de Côte d'Ivoire, au titre de l'année 2025. Cette réunion, présidée par Madame ASSOIH Eveline-Prisca représentant Dr Marie-Josèphe BITTY, Directrice de la DEPPS et Présidente du Comité, a rassemblé plusieurs structures du Ministère de la Santé et des organisations professionnelles de PMT. L'objectif était d'établir la liste des PMT habilités à exercer en Côte d'Ivoire en 2025 et de les inscrire au registre professionnel. Trente-cinq dossiers de demande d'inscription ont été examinés, comprenant des justificatifs d'état civil, la carte de membre d'une organisation reconnue de médecine traditionnelle, et la carte d'inscription au Programme National de la Médecine Traditionnelle (PNMT).

Sur ces 35 dossiers, 17 soit 48,57% ont été inscrits directement au registre des PMT, ayant reçu un avis favorable tandis que 18 soit 51,43% ont reçu un avis favorable sous réserve de présenter la carte d'inscription au PNMT.

Après l'inscription, la DEPPS délivrera des cartes professionnelles permettant aux PMT d'exercer légalement en Côte d'Ivoire. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'Opération « Zéro clinique illégale d'ici 2025 » menée par la DEPPS, qui vise à la régulation du secteur sanitaire privé en Côte d'Ivoire, notamment à assainir le milieu et garantir des soins de qualité.

